

**INTER-DICO.**  
***Meutre du père, incorporation identificatoire,***  
***et symbolisation de la loi***

Daniel Puskas<sup>1</sup>

---

S'il est des questions que l'on retrouve intrinsèquement liées à l'histoire de la destinée humaine, ce sont bien celles du meurtre et de l'inceste. Les grandes tragédies classiques à travers les personnages d'*Athalie*, de *Phèdre* ou encore d'*Hamlet* mettent en scène ces drames. On retrouve les mêmes thèmes entrelacés aux mythes de la fondation de Rome où Romulus tue son frère Rémus, celui d'Isis qui épouse son frère Osiris et celui du drame biblique de Caïn et Abel. Or la société, par ses mythes et ses drames, met en parole les scènes du meurtre et de l'inceste afin d'en poser l'interdit dans la vie quotidienne.

La psychanalyse, quant à elle, a largement puisé dans ces récits. Avec elle cependant, Œdipe cesse d'être simplement un mythe et devient une structure sur cette Autre scène qu'est l'inconscient. Le complexe d'Œdipe pose, entre autres, le problème de l'interdit. Il met en scène deux désirs: le parricide et l'inceste, chacun frappé d'un tabou. Les prohibitions taboues les plus anciennes et les plus importantes sont d'ailleurs représentées par les deux lois fondamentales du totémisme. Par un déplacement de l'interdit décrit par Freud<sup>2</sup> le parricide devient «ne pas tuer l'animal totem» et l'inceste «l'évitement des rapports sexuels avec les individus du sexe opposé appartenant au même totem». Il y a, sous-jacent à ces deux interdits, deux corps: un maternel, l'autre paternel. L'interdit différencie, il remplace le corps à corps par une relation langagière. À cet effet, il convient de rappeler

---

<sup>1</sup> Daniel Puskas est psychanalyste à Montréal.

<sup>2</sup> Sigmund Freud, *Totem et tabou*, Paris, PBP, 1979 [1912].

l'étymologie du mot interdit. Il est emprunté au latin *interdico*, soit *inter* et *dico*. *Inter* signifie «entre, parmi, au milieu de» ou encore «relation, échange, réciprocité», comme dans «nous conversons *entre* nous». *Dico*, quant à lui, prend le sens de dire, prononcer, nommer, donner un nom. Étymologiquement, interdire signifie donc l'acte de dire entre nous, de nommer dans des échanges verbaux, afin de faire circuler une parole dans un groupe. Une telle remarque vient souligner que dire entre nous et interdit sont en quelque sorte synonymes. Ce rappel effectué, revenons au corps.

### **Le corps et *Totem et tabou***

La question du corps maternel a fait l'objet, en psychanalyse, de nombreux travaux, dont ceux de Mélanie Klein. La question du corps paternel, quant à elle, a suscité moins de réflexion. Mentionnons cependant l'incontournable *Totem et tabou* où, après le meurtre du père, se pose la question de l'incorporation du cadavre par les fils<sup>3</sup>.

Rappelons le drame primordial articulé dans cet ouvrage, à savoir le meurtre du père et ses conséquences. Après avoir tué le père tout-puissant, possesseur de toutes les femmes et de tous les biens, les fils se réunissent pour le repas cannibalique. Ils prennent alors conscience de leurs rapports ambivalents à leur père, se découvrent frères et instaurent un consentement: temps essentiel à la constitution de la loi.

La question qu'il faut dès lors articuler est: Pourquoi les fils après le meurtre du père mangent-ils son corps? Pourquoi ne pas employer l'un des quatre principaux rites mortuaires associés aux quatre éléments: l'exposition à l'air, l'inhumation en terre, l'immersion dans l'eau ou encore l'incinération par le feu? Pourquoi avoir choisi le cannibalisme, considéré aussi notons-le,

---

<sup>3</sup> Comme nous le fait remarquer Legendre, le mot fils est utilisé pour les deux sexes, comme y invite la tradition juridique antique: *fils de l'un et l'autre sexe, pour désigner l'enfant*.

comme un rite funéraire, plutôt que les rites plus traditionnels?<sup>4</sup> La réponse est dans le texte freudien: les fils s'identifient au père en s'appropriant une partie de sa force au cours d'un repas totémique. En anthropologie, le cannibalisme a toujours valeur symbolique, les hommes incorporent des symboles (par exemple le cœur est associé au courage), et les cérémonies sont réservées à des occasions spécifiques<sup>5</sup>. Nous sommes là en accord avec les vues de Freud, sur lesquelles, de plus, il dégagera l'une des modalités de l'identification, soit l'identification par incorporation.

Voilà le mythe freudien, tentons à présent de dégager une structure dans ce récit.

### **La structure du mythe freudien**

Nous pouvons repérer trois temps dans la structure du mythe. Un premier, le temps de la rivalité et du meurtre; un second, où l'idée du père naît et où les fils se sentent coupables; enfin, un troisième, où ils pactisent. Reprenons chacun de ces mouvements pour les analyser d'une façon plus systématique.

1° Le premier temps pose la question de la rivalité. Il y a un rival qui jouit de toutes les femmes et de tous les biens, on veut sa place. Cette rivalité introduit un concept central, une idée «maîtresse»: la mort. Lacan reprenant la thèse de Hegel pour l'articuler à la psychanalyse affirme:

La mort [est] concevable comme élément médiateur (...) la métaphysique hégélienne n'a pas hésité à construire toute la phénoménologie des rapports humains autour de la médiation mortelle, et elle est concevable comme tiers essentiel du progrès par

---

<sup>4</sup> Jean-Pierre Bayard, *Le sens caché des rites mortuaires*, Paris, Dangles, 1993.

<sup>5</sup> Pierre Bonte et Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, P.U.F., 1991.

où l'homme s'humanise dans une certaine relation à son semblable<sup>6</sup>

La horde ne connaît pas encore le concept de père. Le meurtre, dans *Totem et tabou*, doit donc être situé dans une perspective de rivalité fraternelle. Ce premier meurtre mythique introduit l'idée de la mort, le thème du père et de la mort sont désormais indissociables. Cependant ce n'est que dans un troisième temps, dénommé le pacte fraternel, que la mort pourra jouer pleinement son rôle de tiers, de médiatrice.

---

<sup>6</sup> Jacques Lacan, *L'homme aux loups*, Séminaire inédit, 1953.

2° C'est parce que les fils s'identifient au père en le mangeant qu'est possible l'après-coup, concept constitutif de ce deuxième temps. Le cannibale s'identifie à son rival en le mangeant, en incorporant des symboles. Dans le mythe freudien, les fils considèrent le père de la horde comme un véritable rival. La rivalité possède deux facettes, une de lutte et l'autre d'idéal<sup>7</sup>. C'est sur cette double facette de la rivalité que repose l'ambivalence des fils; ils aiment et admirent tout autant qu'ils haïssent. C'est ainsi que le rite funéraire d'incorporer le rival prend tout son sens, l'acte cannibalique répond à ce double désir, tuer et incorporer le modèle (les bons morceaux).

C'est dans ce mouvement que les fils peuvent séparer le temps de son acte. *«C'est seulement si le temps de l'acte est pris en lui-même, séparé de l'acte particulier, que l'acte peut être conceptualisé comme tel, c'est-à-dire gardé dans un nom.»*<sup>8</sup> C'est par ce meurtre, remanié dans l'après-coup, que les fils sortent d'un magma originel, d'une sorte de monde «sans foi ni loi». Le père mort est nommé et devient une référence structurale symbolique.

Les fils réalisent qu'ils sont coupables de parricide. Un lien causal se tisse, les frères s'approprient leur acte par la culpabilité et c'est sur elle, en rapport à leur crime, qu'ils fondent la société.

3° Le troisième temps viendra articuler tous ces éléments ensemble. Les fils, sur cette culpabilité, posent un acte symbolique: ils pactisent. La société repose désormais sur une faute commune, issue d'un crime commun. Le meurtre du père est désormais frappé d'un tabou. Les fils réalisent que si quelqu'un prend la place du père, il risque la mort. Cette place doit être interdite. Car pour que «cette dialectique de la lutte à mort, la lutte de pur prestige, puisse prendre son origine, cela implique que tout de

---

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Jacques Lacan, *Les écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, 1975, p. 279.

même la mort ne soit pas réalisée, car autrement toute la dialectique s'arrête faute de combattants<sup>9</sup>».

---

<sup>9</sup> Jacques Lacan, *L'homme aux loups*, Séminaire inédit, 1953.

Cet interdit du meurtre permet de plus de relier ces hommes, à leur faute commune, par la culpabilité. C'est le temps du pacte fraternel, acte de parole, point de départ à tant de choses: organisations sociales, restrictions morales, religion<sup>10</sup>. Le pacte fraternel s'organise le long de l'axe de la culpabilité. Notre petit schéma, inspiré de Legendre<sup>11</sup> le représente.

---

<sup>10</sup> Sigmund Freud, *op. cit.*

<sup>11</sup> Pierre Legendre, *Le crime du caporal Lortie*, Paris, Fayard, 1991, pp. 44 et 55.

La culpabilité tisse le lien vital entre l'auteur et son acte, entre l'homme et l'interdit. En ce sens la culpabilité permet une certaine parole: *tu es ille vir* (cet homme, c'est toi)<sup>12</sup>.

Cette Loi est fondée sur le père, comme l'illustre Freud. Cependant, c'est le père en tant que mort qui fonde cette Loi. Le signifiant paternel devient dès lors vivant (le concept est le meurtre de la chose) et peut être repris dans une parole prononcée par les frères (*inter dico*). Ici, tout comme dans l'ethnologie, la sépulture est le premier vestige où nous reconnaissons la naissance de l'homme. Voilà une observation essentielle: la naissance du sujet humain et le meurtre du père constituent des phénomènes synchroniques, symboliquement solidaires sur les plans philogénétique et ontogénétique. Les descendants de la horde devront à leur tour se rattacher à cette référence, pour devenir sujets de la collectivité, sujets humains. En ce sens le mythe de *Totem et tabou* décrit une structure que chaque petit d'homme devra reprendre à son compte, dans ses relations au père et selon les trois temps identifiés.

### **Vignette clinique**

Ainsi en est-il de monsieur C. qui, en analyse depuis deux ans, amène incessamment un cauchemar fait lorsqu'il avait quatre

---

<sup>12</sup> Ces paroles dites par le prophète Nathan à David (Livre de Samuel II, 12,7) après lui avoir rappelé, au moyen d'une parabole, le crime dont il s'était rendu coupable en faisant tuer Urie le Hittite pour épouser sa femme Bethsabée. Ce *tu es ille vir* est le lien entre l'auteur et son acte, qui était jusque là secret. Un peu plus loin dans le même récit Nathan dit à David: «Pourquoi donc as-tu méprisé la parole du Seigneur en faisant ce qui lui déplait ?» Ici cernons le lien noué entre l'homme et l'interdit. La culpabilité, quant à elle, s'exprime dans cette reconnaissance de David: «J'ai péché contre le Seigneur », et pourrait être définie comme un savoir sur les règles fondatrices, les textes de lois, ou comme ici la parole du Seigneur qui fait force de loi.



ans. Un rêve qu'il arrive difficilement à analyser, et qui, de ce fait, revient souvent dans ses associations.

Dans le rêve j'ai 4 ans, raconte-t-il, nous sommes dans la cuisine. Mon frère est dans un cercueil, mort. Mes deux parents agenouillés, comme moi, semblent derrière une vitre, retranchés dans leurs prières. Je tente de leur parler, ils n'entendent pas. Le toit de la maison est enlevé, la cuisine très éclairée. C'est l'automne, la nuit noire, et froide. Une épouvantable sorcière vole, en cercles, dans le ciel sur un balai magique. J'ai très peur qu'elle ne me jette un sort et que j'en meurre. Je crie pour que mes parents m'entendent, ils sont de pierre. J'essaie de me cacher, mais comme la cuisine est remplie de lumière, c'est impossible. Je hurle que je ne le ferai plus. J'ai peur de la sorcière... je me réveille.

Rapidement nous avons analysé son désir de mort sur le frère. Les premières pistes nous laissaient voir que la culpabilité se manifestait par la sorcière. Une culpabilité, sous la loi du talion, œil pour œil, tu as tué, tu mourras. Cependant, comme ce cauchemar revenait sous diverses formes dans les associations de cet analysant, restaient d'autres désirs à analyser.

Nous sommes bien, avec monsieur C., dans ce premier temps de la rivalité fraternelle. La présence d'un frère, dans le rêve, ne doit pas faire perdre de vue qu'il s'agit bien de père, mais du père comme rival fraternel.

Le transfert allait bientôt révéler que j'étais un rival, malgré le fait que M. C., dans le contenu manifeste, s'excusait pour tout et pour rien. C'est par un rêve que nous allions avoir accès au matériel latent. Il amène en séance le récit d'un rêve fait la veille, il se souvient que j'étais mort et de la phrase suivante: *je (ne) voulais (pas) vous tuer*. On sait depuis Freud ce que cache la dé-négation. Assez rapidement je pus lui interpréter le désir caché dans ce rêve: il voulait me tuer.

Sans entrer dans tous les méandres de son histoire, il convient cependant de dire que sa mère avait occupé beaucoup de place.

Monsieur C. avait de son père une image de faible, d'impuissant. Il avait incorporé cette impuissance et dans le transfert elle se manifestait par la faim. Il voulait bouffer du corps paternel. Cette carence paternelle, représentée par le silence du père dans le rêve, avait fait en sorte qu'il y avait manque d'insignes, de signifiants à incorporer. Le corps, c'est le corpus du texte sur lequel les juges s'appuient pour interpréter la loi, c'est le corps du père invoqué par les fils. Ces derniers, comme les juges, sont une instance médiatrice. Dans le cas de monsieur C., il y avait un manque de corps, il était demeuré en quelque sorte sur sa faim par rapport au corps paternel et la Loi du père. De ce fait, il avait peur de s'affirmer comme garçon pénien devant cette mère phallique (dans le rêve la sorcière avec son balai magique). Il manquait de père, et parce qu'il manquait de père, la rage était plus forte, car cette carence le laissait seul devant cette mère, dans un état phobique important. Une ambivalence importante, face au père, s'installa.

Graduellement le désir d'avoir des discussions d'homme à homme se dévoile. Il élabore ses regrets de ne pas avoir un père qui aurait soutenu ses désirs *de gars*. Il aurait aimé, par exemple, qu'il lui montre à bricoler, passe-temps du père où celui-ci manifestait de réelles compétences.

Le cauchemar prit sens à la lumière de ce matériel. Monsieur C. a un désir de mort sur son père, dans le temps de la rivalité fraternelle (premier temps). Il demeure seul avec ce désir devant une sorcière maléfique. Le père censé surgir — le père comme mort, donc la Loi du Père — demeure muet, laissant le fils à son sort incestueux. L'analyse permet de rattacher la culpabilité, non plus comme menace de talion, mais, comme un appel au père. Ce désir de mort est symbolisé en se confrontant à la loi. Oui ce désir est légitime, *tu es ille vir*, il convient de le parler, car par là, comme en amour, un sujet se déclare.<sup>13</sup> Monsieur C. semblait coincé comme dans une mélancolie. Le deuil du père ne s'opérait pas, il manquait pour se faire qu'il incorpore davantage de signifiants du Nom-du-Père. Qu'il bouffe plus de Pères. Ce que les

---

<sup>13</sup> Pierre Legendre, *op.cit.*, p.52.

fils de la horde firent, il devait lui, le reprendre à son compte: tuer, manger, se rattacher à la référence. Le travail analytique dans le transfert permit à monsieur C. de prendre un bon repas symbolique, une bonne assiettée de signifiants et de s'identifier par incorporation à des paroles paternelles.

\*

Le meurtre des frères met fin à un monde «sans foi, ni loi». Le pacte fraternel se fonde sur cet acte violent. La horde devient une société, qui repose sur un double interdit. Ceux-ci demandent que l'on ait une croyance au père. L'enfant met sa foi en un père, ce dernier doit se manifester. Cette notion de croyance au père est d'une grande importance pour la structuration psychique de l'enfant à l'Œdipe, ce sera là cependant un thème à développer dans un travail ultérieur.